

Composition des Commissions mixtes de validation

Année universitaire 2025-2026

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, D. 612-19 et suivants ;
- VU** les statuts de l'Université de Tours ;
- VU** la délibération n°2024-124 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2024 portant élection de Philippe Roingeard en qualité de Président ;
- VU** la délégation de signature du Président de l'université aux vice-président·e·s en date du 12 décembre 2024 ;
- VU** les propositions de composition des commissions formulées par la Directrice de l'UFR de Droit, Économie et Sciences Sociales.

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ ARRÊTE

Article 1 : Désignation des compositions des commissions mixtes de validation

Les demandes de validation des crédits ECTS des étudiants CPGE sont examinées par des commissions composées des personnes désignées ci-après :

MENTION DROIT

Président·e : Corinne TOURET

Membres : Jean-François CHECCHIN, Lycée Voltaire
Thomas GANGNEUX, Lycée Descartes
Gérard PEHAUT, Lycée Voltaire

MENTION ÉCONOMIE

Président·e : Éric FINA

Membres : Jean-François CHECCHIN, Lycée Voltaire
Thomas GANGNEUX, Lycée Descartes
Gérard PEHAUT, Lycée Voltaire

MENTION GÉOGRAPHIE

Président·e : Anna MADOEUF

Membres : Jean-François CHECCHIN, Lycée Voltaire
Thomas GANGNEUX, Lycée Descartes
Gérard PEHAUT, Lycée Voltaire

MENTION SCIENCE POLITIQUE

Président·e : Audric VITIELLO

Membres : Jean-François CHECCHIN, Lycée Voltaire
Thomas GANGNEUX, Lycée Descartes
Gérard PEHAUT, Lycée Voltaire

Article 2.

Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage et d'une publication sur le site internet de l'université.

Article 3.

Le Directeur général des services est responsable l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 15 avril 2026

Pour le Président de l'Université et par délégation,
La Vice-présidente en charge de la formation




Stéphanie CARREZ